



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA PREFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE :

#### **DÉROGATION ACCORDÉE À DE NOUVEAUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT ET RENFORCEMENT DES MESURES À METTRE EN ŒUVRE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE TOUS**

Le Mans, le 17/04/2020

Le décret n° 2020-293 du 23 mars du Premier Ministre a édicté une série de mesures permettant de mettre en œuvre le confinement. Parmi ces mesures, figure l'interdiction des marchés de plein air, couverts ou non (cf. III de l'article 8 du décret). Il s'agit d'éviter autant que possible les regroupements de personnes afin de ralentir la propagation du virus, juguler le pic épidémique et permettre au système de santé de traiter dans les meilleures conditions l'afflux de patients.

Toutefois, **il est permis au préfet, sur avis des maires, de déroger à cette interdiction**. Le Premier Ministre a indiqué qu'il s'agissait de **préserver l'approvisionnement de la population** dans certaines communes, où les commerces sont rares ou inexistantes et où le marché est le meilleur moyen d'avoir accès aux produits alimentaires de première nécessité, et de permettre aux agriculteurs d'écouler leur production. Dans cet esprit pragmatique et d'adaptation aux circonstances locales, le Préfet de la Sarthe a été conduit à autoriser plusieurs marchés, au fil des demandes des maires (arrêtés des 25, 26 et 27 mars et du 8 avril 2020).

**Constatant que de manière générale, ces marchés se tiennent dans des conditions satisfaisantes**, qui témoignent de l'esprit de responsabilité des élus locaux, des commerçants non sédentaires comme de la population, le Préfet de la Sarthe a pris, ce 17 avril 2020, **un arrêté autorisant l'ouverture dérogatoire de nouveaux marchés alimentaires**. Cet arrêté comprend la **liste de l'ensemble des marchés autorisés à date en Sarthe, au nombre de 72** (liste en fin de communiqué). **Dans cette liste, figurent notamment les marchés pour lesquels le Maire du Mans a sollicité une réouverture.**

#### **Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand

72041 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : [pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)

Par cet arrêté, le Préfet de la Sarthe **renforce également les mesures de sécurité sanitaire** à mettre en œuvre, correspondant d'ailleurs aux engagements pris par les maires :

- l'organisateur du marché ou, à défaut, les commerçants informent la clientèle par tout moyen des consignes relatives aux mesures barrières à respecter ;
- les commerçants non sédentaires mettent en œuvre les mesures de prophylaxie propres à assurer la sécurité sanitaire des clients (désinfection avant toute manipulation d'objets souillés ; port de gants ou lavage fréquent des mains etc.) ;
- le marché dispose d'une ressource en eau potable et d'un produit permettant de se laver les mains, accessibles aux marchands forains ;
- la disposition des étals permet de garantir un éloignement le plus grand possible entre chacun d'eux et un espacement d'au moins un mètre entre chaque client et entre les clients et les vendeurs ; des circulations en sens unique sont organisées, à chaque fois que nécessaire ;
- le nombre total de personnes regroupées au même moment sur le site délimité du marché est limité à 100 personnes ;
- le respect de ces règles fait l'objet d'un contrôle sous la responsabilité du maire concerné.

**L'heure est toujours au respect du confinement. Seul le respect scrupuleux des règles en vigueur qui prévient la saturation de notre système de santé, permettra à terme de mettre en œuvre le déconfinement.** Encore et toujours, il faut limiter nos déplacements et garder nos distances. Aussi, on rappelle qu'il est souhaitable que les personnes ne se rendent pas au marché en famille mais qu'un seul membre du foyer aille faire les courses nécessaires pour l'approvisionnement hebdomadaire.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la  
Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand

72041 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : [pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)

*Annexe A: les marchés suivants sont autorisés dès lors qu'ils constituent la seule source d'approvisionnement alimentaire de la commune ou complètent une offre insuffisante pour délivrer les produits alimentaires de première nécessité.*

Commune	Localisation	Jour	Horaires
Bessé-sur-Braye	Place de l'Hôtel de Ville	Samedi	9h-12h
Bouloire	Place du Château	Samedi	8h30-12h30
Brûlon	Place Gautier Chevreuil	Samedi	8h30-12h
Challes	Rue de la Fontaine	Jeudi	7h30-13h
Crosnières	Rue Angevine	Vendredi	16h30-19h
Ecommoy	Place de l'Église	Mardi	7h30-12h
Fay	Place de la mairie	Jeudi	16h-19h30
Fercé-sur-Sarthe	Place de la mairie	Mercredi	18h30-19h30
Jupilles	Place Ricordeau	Dimanche	9h-13h
La Chapelle Saint-Aubin	Rue de la République	Samedi	7h30-12h
La Milesse	Place de l'Europe	Dimanche	8h-12h
Laigné-en-Belin	Place du marché	Jeudi	8h-12h30
Le Bailleul	Place de la mairie	Jeudi	9h-12h
Le Grand Lucé	Places de la République et du Château	Mercredi	7h-13h
Le Grand Lucé	Place de la République	Samedi	7h-13h
Lombron	Place de l'Église	Vendredi	17h-19h
Louplande	Place de l'Église	Mercredi	16h30-19h
Mamers	Place Carnot	Lundi	8h-13h
Mamers	Place Carnot	Vendredi	8h-13h
Marolles-les-Braults	Place de l'Église	Jeudi	9h-12h30
Noyen-sur-Sarthe	Place de la République	Samedi	7h30-12h
Pruillé-le-Chétif	Place de la mairie	Mardi	14h-19h
Pruillé-le-Chétif	Place de la mairie	Samedi	9h-12h30
Saint-Cosme-en-Varais	Place des promenades	Samedi	8h-12h30
Saint-Pavace	Place de l'Église	Jeudi	8h-13h
Tresson	Tresson	Samedi	9h-12h30
Volnay	Volnay	Jeudi	8h30-12h30

**Bureau de la Représentation de l'État et de la  
Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand

72041 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : [pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)

*Annexe B: les marchés suivants sont autorisés dès lors qu'ils sont limités exclusivement aux étals de produits alimentaires tenus par des producteurs, qui assurent une vente directe de leurs produits alimentaires de première nécessité et ne disposent pas d'un autre local ou magasin pour assurer cette vente. En outre, ces producteurs doivent être installés dans le département ou une commune limitrophe.*

Commune	Localisation	Jour	Horaires
Allonnes	Place du Mail	Mardi	7h30-12h
Arnage	Place François Mitterrand	Samedi	8h-13h
Aubigné-Racan	Place de l'Église	Samedi	8h-13h
Cérans-Foulletourte	Place Pierre Belon	Mardi	7h30-13h
Changé	Place de l'église	Jeudi	8h-12h15
Changé	Place de l'église	Samedi	8h-12h15
Conlie	Place des Halles	Jeudi	7h-12h
Connerré	Place de la République	Mercredi	8h30-12h30
Coulaines	Rue de la paix	Samedi	7h30-12h
Fresnay-sur-Sarthe	Place de la République	Mercredi	8h30-12h30
Fresnay-sur-Sarthe	Place de la République	Samedi	8h30-12h30
Guécelard	Place du 8 mai 1945	Dimanche	9h-12h30
La Ferté-Bernard	Places Voltaire et Victor Hugo	Samedi	8h-13h
La Ferté-Bernard	Promenade du petit mail	Lundi	8h-13h
La Flèche	Place de la Libération	Mercredi	7h-13h
La Flèche	Place du marché au blé	Dimanche	8h-13h
La Suze-sur-Sarthe	Place du Général de Gaulle	Jeudi	8h-12h
Le Lude	Place du champ de foire	Jeudi	8h-13h
Le Mans	Place du Jet d'eau et Place des Jacobins	Dimanche	7h30-12h
Le Mans	Place de la Boussinière	Mardi	7h30-12h
Le Mans	Rue des Maillets	Mardi	7h30-12h
Le Mans	Place des Pyrénées, rue du Cantal, rue des Alpes et Place du Marché	Jeudi	7h30-12h
Le Mans	Place du Pâtis-Saint-Lazare	Samedi	7h30-12h
Le Mans	Place Raymond Adelet	Samedi	7h30-12h
Le Mans	Place Henri Vaillant	Dimanche	7h30-12h
Loué	Place Hector Vincent	Mardi	8h30-12h
Malicorne-sur-Sarthe	Place de la République	Vendredi	8h30-12h
Mayet	Place de l'Hôtel de Ville	Dimanche	8h-13h
Montval-sur-Loir	Rue de Verdun	Mercredi	8h-13h
Montval-sur-Loir	Avenue Jean Jaurès	Samedi	7h-13h
Montfort-le-Génois	Place Notre-Dame	Samedi	8h30-12h30
Mulsanne	Place Jean Moulin	Mardi	8h-12h
Mulsanne	Place Jean Moulin	Samedi	8h-12h
Parigné L'Evêque	Place de la mairie	Jeudi	8h-12h30
Rouillon	Route de Beaugé	Jeudi	10h30-13h
Rouillon	Route de Beaugé	Vendredi	10h30-13h
Sablé-sur-Sarthe	Place du Champ de foire	Vendredi	7h-13h
Sablé-sur-Sarthe	Place de la République	Samedi	7h-13h

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand  
72041 Le Mans Cedex 9  
Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : [pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)

Sillé-le-Guillaume	Place de la République	Mercredi	7h-13h
Saint-Calais	Place de l'Hôtel de Ville	Jeudi	7h-13h
Saint-Saturnin	Place de l'Antonnière	Vendredi	16h-20h
Solesmes	Place Madame Cécile Bruyère	Mercredi	9h-12h
Yvré L'Evêque	Place du Colonel Beltrame	Vendredi	8h-12h

**Bureau de la Représentation de l'État et de la  
Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand

72041 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : [pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)